



N° 902.504

Classif. Internat.: B 60 P

Mis en lecture le: 16 -09- 1985

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

LE Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention

Vu le procès-verbal dressé le 24 mai 19 85 à 14 h 00

au greffe du Gouvernement provincial de Luxembourg

ARRÊTE :

Article 1. - *Il est délivré à Mr. GERADIN Roland*
rue du Préau, 2, 6986 Halleux

un brevet d'invention pour Dispositif permettant de transporter des objets
d'une grande longueur grâce à une automobile tractant une
remorque

Article 2. - *Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls, sans garantie soit*
de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de l'exactitude de la description, et sans
préjudice du droit des tiers.

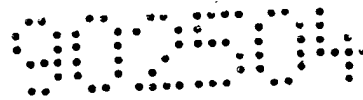
Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention (mémoire descriptif et
éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 14 juin 19 85

PAR DELEGATION SPECIALE

le Directeur

L. WUYTS



MEMOIRE DESCRIPTIF POUR LA DEMANDE DE BREVET.

Au nom de Monsieur Roland GERADIN
demeurant rue du Preau, 2
B.6986 HALLEUX

Et concernant un dispositif permettant de transporter des objets d'une grande longueur grâce à une automobile tractant une remorque.

Preliminaire :

Il est bien connu que le transport d'un objet long, prenons par exemple une échelle en 3 éléments de 8 mètres, pose un certain nombre de problèmes. Actuellement, il faut recourir à un véhicule de grande dimension, genre semi-remorque ou grande tapissière. Les règlements de la circulation routière interdisent en effet le dépassement à l'avant et à l'arrière d'un véhicule courant, de plus de 1m de l'objet qui est transporté.

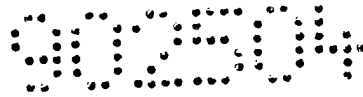
Jusqu'à présent, le transport d'un objet encombrant et long, grâce à un véhicule genre automobile conduite intérieure et tractant une petite remorque n'était pas possible. Le but de la présente invention est de permettre ce transport sans aucun problème.

La présente invention concerne un dispositif en deux parties qui permet de transporter très facilement des objets ayant une grande longueur, tels que gîtes en bois, tubes, échelles etc..

La première partie du dispositif étant fixé sur un porte-bagages d'un type courant, lui-même attaché sur le toit d'une voiture et la seconde partie du dispositif étant fixée sur une remorque d'un type courant qui est tractée par la voiture.

La présente invention concerne un dispositif qui permet de transporter à peu de frais et d'une façon très simple des charges longues, mais qui ne dépassent pas le poids que pourrait raisonnablement supporter un porte-bagages d'un type courant et le toit d'un véhicule sur lequel serait fixé ce porte-bagages.

. / ...



30 Pour l'exemple décrit ci-dessous, le dispositif fixé sur
les traverses du porte-bagages sera constitué d'une armature
tubulaire en forme de croix de St André. Au centre de cette
croix, un axe, tube rond, servira de support au mécanisme
qui permettra d'y accrocher l'objet à transporter.
Ce mécanisme sera mobile sur l'axe aura deux fonctions
35 a) il peut pivoter dans toutes les directions, ce qui
permettra au véhicule d'effectuer toutes les manoeuvres
classiques qui sont nécessaires en déplacement, virages, tour-
nants, marche arrière, etc..
b) il est surmonté d'une armature, elle aussi en tubes
40 métalliques, qui sera solidaire de l'axe mais qui effectue
elle, un mouvement de bascule de l'avant vers l'arrière du
véhicule. Ce qui permet à l'objet transporté de pouvoir
sans nuire à la conduite du véhicule d'être porté - tracté -
dans les montées, les pentes, les cassis, les dos d'âne.
45 La présente invention concerne un dispositif en deux parties,
dont la seconde partie sera fixée sur une remorque classique
tractée par un véhicule.
Ce dispositif sera solidement fixé sur les deux parois de la
remorque. Il sera constitué pour l'exemple repris ci-dessous
50 par deux tubes métalliques traversant la remorque dans le
sens de la largeur.
Ces deux tubes métalliques supporteront dans leur centre un
tube rond, axe, supportant lui, le même système que décrit
plus haut, mais ayant un déplacement dans le sens longitudinal
55 de la marche du véhicule. (de l'avant et l'arrière).
Ce système peut aussi, comme celui placé sur la voiture,
basculer et pivoter.
La présente invention concerne un dispositif en deux parties,
60 placé simultanément sur le toit d'un véhicule genre conduite
intérieure, et sur une remorque tractée par le même véhicule.
Ces deux parties seront reliées l'une à l'autre par un
élément rigide, tube ou barre en métal et qui sera réglable
dans sa longueur.
Cet élément rigide permettra de faire fonctionner de commun
65 les deux parties du dispositif.

REVENDEICATIONS.

70 La présente invention concerne un dispositif en deux parties
reliées entre-elles par un élément rigide, et qui permet de
transporter des objets de grandes longueurs à l'aide d'un
véhicule, genre conduite intérieure et d'une petite remorque
et sans faire appel à des moyens de transports onéreux.
Ces deux parties seront fixées l'une, sur le toit de la voiture,
l'autre sur le dessus de la remorque.

000000

75 Chacune de ces parties est composée d'un mécanisme qui permet toutes les manoeuvres habituelles de la circulation tout en gardant l'objet bien solidaire au véhicule tracteur. Le mécanisme placé sur le véhicule tracteur permet un basculement avant-arrière et pivote sur son axe ce qui résoud le transport aisé de tout objet long.

80 Le mécanisme placé sur la remorque, peut lui, se déplacer avant-arrière, basculer et pivoter sur son axe. Ce dispositif permet ainsi de transporter des objets longs dans toutes les conditions d'une circulation normale.

Tirardin L.
24-5-85